

Une consultation pour permettre une refonte en douceur des services

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point sera fait avec le chargé de projet.

Ce n'est un secret pour personne, le transfert de la ville de Moutier dans la République et Canton du Jura aura des répercussions sur l'organisation générale de l'administration communale. Plusieurs règlements essentiels à la bonne marche de la Municipalité, parmi lesquels le Règlement d'organisation, devront être ajustés au cadre légal du canton du Jura.

Mais au-delà de ces considérations administratives et réglementaires, la Municipalité devra adapter son mode de fonctionnement à son nouvel environnement institutionnel. Ainsi, plusieurs services seront amenés à revoir leurs cahiers des charges en fonction des normes jurassiennes. Certains postes devront être complètement repensés pour correspondre à cette nouvelle réalité. Plusieurs services verront leur dotation diminuer alors que d'autres, en revanche, devront être renforcés.

L'humain d'abord

Et au milieu de tout ça, il y a évidemment l'humain qui constitue notre première préoccupation. A cet égard, les objectifs du Conseil municipal sont clairs : le transfert de la ville de Moutier ne doit pas se faire sur le dos de l'emploi ni des conditions de travail. C'est pourquoi la cellule « Transfert » de la Municipalité conduit depuis plusieurs mois une consultation auprès du personnel des services qui seront concernés par ces changements.

L'idée de ces auditions est non seulement de préparer le personnel à un éventuel changement de poste, voire de statut, mais aussi et surtout d'entendre les agentes et agents sur leurs intentions à moyen terme, notamment sur leur intérêt à envisager un nouveau poste ou à redéfinir leur quotidien professionnel. A ce stade, et d'une manière générale, on constate une réelle volonté du personnel de l'administration communale de s'adapter à ces nouvelles normes et aux changements organisationnels qui en découleront. Cet état d'esprit est à saluer !

Concertation avec le canton du Jura

L'année 2024 sera une année décisive en matière de politique des ressources humaines. D'entente avec la République et Canton du Jura, les grandes orientations stratégiques seront tracées et il s'agira alors de préparer la transition pour que la machine administrative soit prête au jour « J », soit le 1^{er} janvier 2026. Formation du personnel à de nouvelles tâches, coordination des systèmes informatiques, transmissions des dossiers et, surtout information à la population sont au nombre des cases qui devront être cochées pour que tout fonctionne.

Patrick Cerf

Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »

Le compte à rebours est lancé

L'internaute attentif l'aura remarqué : la page du site internet de la Municipalité comporte désormais un décompte de temps jusqu'au transfert de la ville dans le Jura le 1^{er} janvier 2026 à 0h00. Outre cet artifice qui permet de se projeter dans le temps, cette page contient toutes une série de documents, notamment le projet de Concordat, les rapports explicatifs et les liens usuels. Plus d'infos sur www.moutier.ch/transfert.